

**UNE COMMUNE RÉSIDENTIELLE  
SUBURBAINE EN PLEINE CAMPAGNE**  
**CONTRAINTES DE NOTORIÉTÉ, CLÔTURE DES ENJEUX ET  
DISQUALIFICATION SOCIALE DE L'ADVERSAIRE**

PAR

Fabien DESAGE

*« Nous sommes tous concernés par les nuisances, la valeur des maisons,  
l'image et la réputation du village »*

Président d'une association de défense du cadre de vie à Champigny,  
*La Voix du Nord*, 9/07/91.

*« L'art politique comme pratique sociale non théorisée consiste ici à imposer  
des oppositions qui, parce que renvoyant plus ou moins directement aux  
oppositions les plus fondamentales de l'ordre social, disqualifient sociale-  
ment l'adversaire sous prétexte de le classer politiquement »*  
Gaxie & Lehingue (1984 : 172).

Si les études contemporaines de « la politique au village » restent peu nombreuses<sup>1</sup>, que dire de celles consacrées aux communes résidentielles périurbaines, quasi-inexistantes<sup>2</sup> ? La construction de lotissements pavillonnaires à la périphérie des grandes villes s'est pourtant intensifiée depuis les années 1960, donnant naissance à des espaces d'habitation inédits, caractérisés par leur forte homogénéité sociale et architecturale. A la différence des *suburbs* américaines, auxquelles ils font inmanquablement songer<sup>3</sup>, les quartiers résidentiels

---

1. On retiendra cependant l'ouvrage classique mais déjà ancien de Mark Kesselman (1972), la tentative de recensement systématique de Jean-Yves Nevers (1992) ou, sur un autre registre, le travail ethnographique de Marc Abélès (1989). Paradoxalement, le numéro de la revue *Politix* consacré à « La politique en campagnes » (n°15, 1991) confirme la prégnance des approches historiques de cet objet. Sur neuf articles, six concernent en effet la période de la Troisième République.

2. L'article déjà ancien de Philippe Dressayre (1980) consacré aux effets de la suburbanisation sur les modalités d'exercice du pouvoir local, fait figure de précieuse exception.

3. Malgré de nombreuses différences, qui tiennent notamment à son ampleur, l'urbanisation résidentielle périphérique se développe dès les années 30 aux Etats-

périurbains français se sont presque toujours greffés à des bourgs ruraux plus anciens, modifiant progressivement leur morphologie et leur démographie. Dans les communes les mieux situées par rapport aux grandes villes, la population nouvelle est ainsi devenue progressivement majoritaire.

La commune qui nous a servi de terrain d'enquête, Champigny-lez-Lille<sup>4</sup>, est exemplaire de ce mouvement d'urbanisation résidentielle à la périphérie verte des agglomérations. Située à moins de 10 km du centre de Lille, elle a en effet connu une croissance démographique spectaculaire depuis la fin des années 1950, passant de 500 habitants au sortir de la guerre à plus de 1200 à la fin des années 1960 et à 2400 au dernier recensement de 1999. Sa population a doublé de 1975 à aujourd'hui, sous l'effet presque exclusif de l'urbanisation pavillonnaire d'une partie des terres agricoles. Hormis l'église et les quelques bâtiments des années 1930 qui longent la rue principale, la commune se présente ainsi comme une juxtaposition de lotissements plus ou moins récents<sup>5</sup>, bordés de terrains agricoles.

La croissance de ce type de commune traduit l'évolution des trajectoires résidentielles de nombreux ménages appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures, qui choisissent désormais d'accéder à la propriété<sup>6</sup> en faisant construire « à la campagne »<sup>7</sup>. Les villes champignons de la fin du XX<sup>e</sup> siècle ne sont donc plus « filles de l'industrie » comme l'étaient celles du XIX<sup>e</sup>, mais de la promotion immobilière et de la mobilité résidentielle.

Le profil des habitants de Champigny témoigne de la spécialisation résidentielle de la commune. En 1999, le revenu moyen déclaré par habitant y était le second de la Communauté urbaine de Lille<sup>8</sup>,

---

(suite note 3) Unis, selon un modèle concentrique comme le montrent alors les premiers sociologues de l'école de Chicago. Ces derniers s'attachent dès lors à conceptualiser la ville moderne comme un gigantesque mécanisme de tri et de filtrage social (*filtering process*), aboutissant à l'abandon progressif des centres par les populations les plus aisées.

4. Les noms de la commune et de ses protagonistes ont été modifiés, conformément aux us et coutumes en vigueur dans la restitution des données ethnographiques.

5. D'après le dernier recensement de l'INSEE 1999, 60% des logements de Champigny ont moins de 25 ans d'ancienneté contre 20% pour le reste de l'agglomération lilloise.

6. Pour une étude sur la diffusion de la norme de l'accession à la propriété voir Groux & Lévy (1993).

7. Nous reviendrons sur ce point qui, s'il est contestable du point de vue de la réalité morphologique ou sociologique de la commune, renvoie pour différentes raisons à l'imaginaire résidentiel de ses habitants. Philippe Dressayre notait déjà dans son étude (1980) que les habitants de Quévert ne concevaient pas celle-ci comme une « banlieue » et que pour nombre d'entre eux, s'installer à Quévert concrétisait la recherche d'un habitat « à la campagne ».

8. Il atteint 85000F par an et par habitant contre 27000F à Roubaix, la commune la plus pauvre. Source : Enquête des services fiscaux pour l'attribution de la Dotation générale de fonctionnement, 2000.

qui compte pourtant 87 communes. Le taux d'équipement en véhicules par foyer (plus de 60% des ménages champignois possèdent au moins deux voitures, contre un peu moins de 25% à l'échelle de l'arrondissement), ou encore le taux de chômage (7,5% de la population active en 1999, soit deux fois moins que dans l'arrondissement) reflètent la prospérité relative de ses habitants. Les professions libérales y sont en outre sensiblement sur-représentées par rapport à la moyenne de l'agglomération (16% contre 8%). Enfin, et c'est probablement l'un des indicateurs les plus intéressants pour la suite de ce travail, 87% des logements de la commune sont occupés par leurs propriétaires, contre un peu plus de 50% au niveau de l'agglomération<sup>9</sup>. La commune de Champigny, statistiquement parlant, est donc d'abord une *commune de propriétaires*, ce qui n'est pas sans incidences sur la construction des intérêts sociaux et des enjeux électoraux comme nous le verrons par la suite.

La morphologie urbaine et sociale de Champigny la situe donc à mille lieux de l'image d'Épinal des communautés villageoises (telle qu'elle imprègne encore de nombreuses représentations sociales de la ruralité<sup>10</sup>) et interroge directement les façons d'y mener campagne. Comment et autour de quels enjeux mobilise-t-on les candidats et les électeurs dans une commune que tout donne à voir comme un « *no man's land* relationnel » (Dressayre, 1980 : 536), *a priori* dénué d'interdépendances sociales ou de lieux de sociabilité ? L'élection municipale, en tant que révélateur des enjeux politiques et sociaux, représente une occasion privilégiée d'observer les effets du processus de suburbanisation sur le pouvoir local, et d'évaluer les obstacles éventuels à l'engagement civique qu'il engendre (Oliver, 2001).

Il nous faut dire quelques mots des conditions de réalisation de cette recherche avant d'en restituer les résultats. Rien ne nous prédisposait à enquêter sur Champigny, ni attache personnelle dans la commune ni tropisme particulier pour ce type de terrain. Une étude sur l'émergence des enjeux intercommunaux lors des élections municipales<sup>11</sup> nous a conduit à Champigny, afin d'y observer les préparatifs de campagne sous cet angle sélectif. Nos premiers contacts avec les candidats et les réunions du conseil municipal sortant nous ont rapidement incité à étendre l'investigation. La vigueur des conflits internes qui opposaient l'équipe municipale annonçait une compétition électorale à mille lieux de l'apathie attendue et dont la logique nous échappait suffisamment pour attiser notre curiosité.

9. Source : recensement INSEE 1999.

10. Image d'Épinal dans le sens où plusieurs travaux ont relativisé la clôture de l'espace social villageois et ont montré son ouverture aux changements. Voir notamment Champagne, P. (1975).

11. Voir dans cet ouvrage Bué, Desage & Matejko.

L'accueil favorable réservé à notre démarche par les deux têtes de listes<sup>12</sup> joua également un rôle incitatif, en nous ouvrant des perspectives empiriques prometteuses, comme l'accès à leurs réunions de liste respectives<sup>13</sup>. Il apparaît à l'issue de cette enquête, que « ce qui se passe » dans une campagne, à moins de chausser des lunettes « urbano-centristes » (Gaxie & Lehingue, 1984), dépend d'abord de la focale et des outils retenus pour l'observer. Ces derniers doivent ainsi s'adapter à son degré relatif d'extraversion, sous peine de confondre la publicisation du scrutin et son degré de politisation ou, pire, d'intérêt. L'observation des réunions de listes a été utilement complétée par la réalisation de plusieurs entretiens avec les têtes de liste<sup>14</sup> et par la passation d'un questionnaire succinct par téléphone auprès de l'ensemble des candidats (38 en tout), une semaine environ après l'élection. Pris par l'exotisme insoupçonné de notre terrain – qu'on nous pardonne ces « tristes tropiques » – nous nous sommes enfin surpris à en investir les lieux<sup>15</sup>, pour mieux saisir rituels et rumeurs de campagne.

Ce travail ne prétend nullement restituer tous les ressorts d'une « société »<sup>16</sup> champignoise, qui, pour être marquée par des effets d'homogénéité sociale certains, n'en apparaît pas moins beaucoup plus complexe et travaillée par les clivages qu'il n'y paraissait *a priori*. A l'inverse de l'étude d'Edgar Morin sur Plodémet (Morin, 1967) et de ses prétentions à la généralisation, nous resterons donc très prudents sur les possibilités d'extrapoler les résultats de cette recherche aux mobilisations électorales d'autres communes résidentielles suburbaines. Certaines des conséquences de la suburbanisation observées ici ont été rendues possibles par un événement déclencheur singulier – l'opposition d'une partie de la population à une décision d'urbanisme du maire – qui, s'il était probable, n'était pas pour autant inévitable. Seules d'autres études de cas permettraient d'étayer la thèse de la prédictibilité de l'exacerbation des tensions entre élites rurales et nouveaux habitants autour des enjeux fonciers et diraient dans quelle mesure les communes résidentielles – catégorie spécifique dans la nomenclature des communes de l'INSEE – peuvent être également considérées comme une catégo-

12. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

13. Nous avons ainsi pu assister à trois réunions de chaque liste, au domicile de la tête de liste pour l'une, dans une salle de réunion municipale pour l'autre.

14. Trois entretiens d'environ une heure chacun ont été menés avec les têtes de listes, pendant et après la campagne.

15. Le bistrot, la sortie de la messe dominicale, le dépouillement ou la cérémonie d'élection du maire furent autant d'étapes de notre pérégrination ethnographique.

16. La société champignoise et ses habitants, loin de l'image du microcosme dont les dynamiques sociales seraient exclusivement redevables d'une explication endogène, sont encastés dans des espaces sociaux plus vastes. Pour une critique de l'approche de la communauté villageoise comme réalité totalisante et désencastrée du social (Champagne, 1975).

rie *sui generis*<sup>17</sup> des espaces politiques locaux, comme c'est notre hypothèse à l'issue de cette enquête.

## I - GENÈSE D'UNE CONFIGURATION COMPÉTITIVE

Les deux listes en concurrence aux élections municipales de mars 2001 à Champigny sont issues d'une scission au sein de la majorité sortante. Pour comprendre les conditions de formation de cette configuration compétitive, un rapide retour au début des années 1990 s'impose. A l'occasion d'une décision contestée en matière d'urbanisme, l'emprise du maire facilement réélu depuis les années 1950<sup>18</sup> fut remise en cause.

### *L'entrée en crise du pouvoir mayoral « traditionnel »*

La structure de la population champignoise commence à se modifier sensiblement à partir des années 1960 sous l'effet de l'urbanisation. Si ce mouvement se traduit par l'entrée progressive de représentants des nouvelles populations au conseil municipal, le maire garde cependant la haute main sur les affaires de la commune et ne se trouve pas contesté. A mesure cependant que s'accroît la part de la population issue des catégories socioprofessionnelles supérieures urbaines, les ressources sociales du maire — typiques de la petite-bourgeoisie rurale<sup>19</sup> — tendent à se démonétiser. Cette dévaluation relative reste sans préjudice pour lui, tant que ses décisions ne heurtent pas directement les intérêts des nouveaux habitants, comme ce sera le cas jusqu'au début des années 1990.

Ce *modus vivendi* implicite est rompu en 1992, lorsque le maire décide de vendre des terrains agricoles communaux à une grande entreprise de distribution, afin qu'elle y construise ses entrepôts de stockage. Cette décision, contraire au Plan d'Occupation des Sols et prise sans concertation, mobilise rapidement contre elle une partie significative de la population riveraine du projet. L'association « Champigny Environnement », créée en 1989 avec le soutien de la mairie pour s'opposer au passage du TGV puis de l'Autoroute A1 bis, prend la tête de la fronde. Elle lance une pétition qui recueille plus de 1000 signatures<sup>20</sup> et ses manifestations rassemblent réguliè-

17. Acceptant nécessairement des déclinaisons variables, selon les particularités de l'histoire de la commune et sa plus ou moins grande proximité avec l'idéal-type morphologique « suburbain-résidentiel ».

18. Et qui avait succédé à son père à la mairie.

19. Fils d'agriculteur, il fut longtemps négociant en fruits et légumes avant de devenir représentant de commerce pour une société de signalisation, profitant de ses ressources d'élu.

20. Selon les propos du président de l'association dans *Nord Matin*, 26/01/93.

rement une petite centaine de personnes. Ses animateurs revendiquent jusqu'à 250 adhérents en 1994<sup>21</sup>.

Cette mobilisation des nouveaux propriétaires contre la croissance urbaine évoque celles qui essaient dans les années 1980 en Californie. Comme le montre Mike Davis dans l'ouvrage qu'il leur consacre (Davis, 1997), ceux qui viennent de construire (et donc de bénéficier de l'urbanisation) se montrent d'autant plus prompts à « fermer la porte derrière eux » que la valeur de leur patrimoine immobilier dépend du maintien d'une certaine rareté foncière et de la préservation des paysages alentours.

Le conflit qui éclate entre le maire de Champigny et cette association de défense consacre en quelque sorte le décalage croissant, mais jusqu'alors resté latent, entre le rôle d'entrepreneur (Le Bart, 1993) que celui-ci entend endosser conformément à sa *carrière d'élu*<sup>22</sup>, et le conservatisme foncier des nouveaux arrivants. En favorisant la construction de lotissements, le maire crée donc à son insu les conditions de sa contestation future.

Les porte-parole des nouveaux habitants — dotés pour la plupart des attributs sociaux qui produisent le sentiment de compétence politique — saisissent l'occasion pour revendiquer toute leur place dans la gestion municipale et pour remettre en question la légitimité et la façon de gouverner du maire<sup>23</sup>. Le refus de ce dernier d'en tenir compte trouve un aboutissement logique dans la constitution inédite d'une liste d'opposition à l'élection de 1995.

### *Le tournant de l'élection municipale de 1995*

Les résultats reflètent l'intensité du discrédit qui touche le maire sortant : la liste d'opposition, conduite par les animateurs de l'association de défense, obtient en effet 48% des voix. Seulement 30 voix séparent les deux listes mais la principale surprise provient de la non-réélection du maire et de sa première adjointe à l'issue du second tour. Ils sont victimes du panachage alors que leurs 17 colistiers sont élus de justesse. Cette élimination pose la question

21. *La Voix du Nord*, le 15/04/94.

22. Les maires issus de la petite bourgeoisie rurale sont d'autant plus disposés à endosser le rôle de développeurs et d'aménageurs qu'ils sont fréquemment parmi les principaux propriétaires fonciers de la commune et qu'ils peuvent trouver un intérêt immédiat à la valorisation des terrains agricoles en terrains constructibles. Illustration de cette assertion, le contentieux juridique qui oppose actuellement la commune de Champigny à des promoteurs immobiliers qui lui réclament une compensation financière du préjudice subi par l'annulation d'un permis de construire accordé par l'ancien maire... sur un terrain qui lui appartenait.

23. Ce processus n'est pas loin de rappeler celui mis en évidence par Robert Dahl (1971), selon lequel le remplacement des élites à New Haven traduit le déplacement des critères de légitimité sociale et électorale tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

inattendue de la désignation d'un successeur. Deux candidats issus de la liste du maire se présentent aux suffrages de leurs colistiers : M. Grémaud, conseiller municipal depuis 1983<sup>24</sup>, est élu mais ne recueille que 9 voix sur les 17. Les 8 autres voix se portent sur son challenger, M. Lauridan, dont c'est le premier mandat. Cette compétition intestine alimentera les conflits au sein de l'équipe municipale, jusqu'à la constitution de deux listes rivales en mars 2001.

Dans un premier temps cependant, c'est l'annulation des élections municipales de 1995 par le conseil d'Etat à la suite d'un recours de la liste perdante<sup>25</sup> qui mobilise l'attention de la majorité. De nouvelles élections sont organisées qui opposent l'éphémère équipe sortante – sans l'ancien maire et sa première adjointe – à leurs adversaires. Les électeurs confirment leur premier vote en élisant cette fois-ci la totalité de la liste conduite par M. Grémaud.

Cette deuxième campagne rapprochée permet surtout de constater une inflexion sensible dans l'offre électorale, rendue possible par l'éviction du maire sortant. La nouvelle tête de liste fait en effet désormais siennes les revendications de ralentissement de la croissance urbaine exprimées par ses adversaires lors du précédent scrutin. Ainsi, le message adressé aux électeurs se veut sans ambages : « J'ai choisi une équipe non marquée politiquement de tous les quartiers et de toutes les professions qui connaissent les problèmes techniques de certains dossiers. Je souhaite également une pause dans l'urbanisation du village. Nous ne construirons plus de gros lotissements comme ceux que nous avons connus afin de préserver le caractère rural de Champigny et nous maintiendrons la fiscalité à un niveau raisonnable »<sup>26</sup>.

### *L'affirmation des conseillers municipaux*

Le premier conseil municipal auquel nous avons assisté le 8 février 2001 planta le décor d'une vie politique champignoise qui n'avait rien d'irénique. La virulence des échanges entre les membres de la majorité et de leurs critiques à l'encontre du maire battait en brèche l'association couramment réalisée entre liste unique et absence de compétition ou de débats (Nevers, 1992 : 393).

24. Son profil est sensiblement plus conforme à celui de la population rurale que celui de l'ancien maire. Il est en effet ingénieur/expert et fait partie des « premiers » rurbains venus s'installer dans la commune dans les années 1970. Il fut par ailleurs chargé de la question du passage du TGV au sein du conseil municipal et impliqué à ce titre dans les mobilisations d'habitants.

25. Reprochant notamment au maire sortant d'avoir détourné l'utilisation du journal municipal pour sa propre propagande de campagne.

26. *La Voix du Nord*, 05/10/96.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette polarisation conflictuelle de l'univers politique champignois, qui ont à voir avec l'histoire politique de la commune, le profil social des conseillers municipaux ou encore les effets du mode de scrutin.

L'éviction inattendue du maire sortant en 1995 plaça en effet ses adjoints dans une situation imprévue de compétition pour le *leadership* de la liste. Le nouveau maire, à la différence de son prédécesseur dont la légitimité reposait sur une filiation et une ancienneté qu'aucun ne pouvait lui disputer, se trouve désormais concurrencé par ses adjoints sur le terrain de sa compétence gestionnaire. Le mode de scrutin par panachage renforce la légitimité personnelle des élus dans la mesure où chacun peut se prévaloir de l'onction du suffrage universel. Nombreux sont ceux, parmi les candidats que nous avons rencontrés, qui mentionnèrent ainsi spontanément le nombre de voix qu'ils avaient recueilli, le comparant volontiers à celui de leurs colistiers. Les têtes de listes, parce qu'elles cristallisent les oppositions, obtiennent d'ailleurs un résultat personnel parmi les plus faibles<sup>27</sup>. Cette moindre dépendance des colistiers à l'égard de la légitimité électorale de leur leader, conjuguée à une sur-représentation des catégories socioprofessionnelles supérieures, sont autant de conditions favorables à leur affirmation politique une fois élus.

Le maire élu en 1995 fait ainsi figure de *primus inter pares* au sein de son conseil, encore que cette primauté même lui soit contestée sur la fin de son mandat. Selon les dires de nombreux conseillers, les conflits sont en effet allés croissants au sein de l'équipe municipale. Les reproches à l'encontre du premier magistrat culminent lorsque la majorité des conseillers municipaux adopte une motion hostile à ses prises de position intercommunales. Les arguments de l'un des meneurs de la fronde, future tête de liste aux élections municipales 2001, sont symptomatiques du mouvement d'affirmation des conseillers :

« Nous souffrions tous d'un manque flagrant de communication interne, de transparence. Nous n'avons pas eu de réunion entre le maire et ses adjoints depuis le mois de juin (date de la fracture entre M. Grémaud et son équipe sur la question de l'intercommunalité). Nous n'avons jamais eu de compte rendus de ses réunions à la communauté urbaine. Ces méthodes de travail doivent changer. C'est comme dans une entreprise. Un patron qui ne communique pas avec son entreprise, qui garde les infos pour lui va tout droit à l'échec »<sup>28</sup>.

Les clivages de moins en moins feutrés au sein du conseil amènent le maire sortant, M. Grémaud, à annoncer deux mois avant les élections, lors d'une réunion du conseil municipal, qu'il ne brigue-

27. Lors de l'élection de mars 2001, le maire fut ainsi le moins bien élu de sa liste, à une exception près, recueillant près de 70 voix de moins que le mieux élu de ses colistiers.

28. *La Voix du Nord*, le 04/01/01.

ra pas un second mandat. Alors qu'il aborde la question de sa succession, l'adjoint sortant aux écoles, M. Lauridan, prend la parole et révèle qu'il conduira lui-même une liste déjà constituée. Plusieurs conseillers municipaux et l'ensemble des adjoints sortants ont été associés à cette entreprise, à l'exception de l'adjoint aux travaux, M. Delpierre. Ce dernier décide en réaction de former sa propre liste, et obtient le soutien de l'ancien maire, désireux de faire échouer une initiative initialement dirigée contre lui<sup>29</sup>. Il apparaît que ce qui se joue dans la présence sur une liste, parce qu'elle témoigne d'une reconnaissance sociale en même temps qu'elle l'accrédite, dépasse ici largement les seuls enjeux de la compétition électorale.

La production d'une configuration compétitive à Champigny<sup>30</sup>, si elle semble tenir à peu de choses<sup>31</sup>, oblige ensuite les deux listes à mener un travail de mobilisation des candidats et de l'électorat. Elle contribue ainsi à dévoiler des principes de structuration sociale et politique de la commune qui, sans cela, seraient probablement restés latents. A la différence de l'élection de 1995, fortement marquée par l'enjeu de la reconnaissance des revendications des populations « rurbaines » et de leurs intérêts, l'échéance de 2001 met aux prises deux listes déjà acquises à cette cause<sup>32</sup>. Leur composition focalise dès lors toutes les attentions.

## II - LA FABRICATION ASYMÉTRIQUE DES LISTES

Les deux listes sont constituées à des époques très différentes, non sans effets sur leur composition. Alors que M. Lauridan (et quelques conseillers) s'y prend plus d'un an avant les élections municipales, son adversaire, M. Delpierre, est contraint à la précipitation pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Ce temps inégal de préparation fut fréquemment avancé *a posteriori* — aussi bien par les perdants que par les vainqueurs — comme l'une des causes de la victoire de la liste Lauridan. Ce jugement peut surprendre dans la mesure où le travail militant réalisé par les deux listes apparaît sensiblement identique. Si effet de temps il y eut, c'est dans la composition des listes qu'il doit être recherché. La précocité de l'initiative de M. Lauridan lui permet en effet de solliciter la présence sur sa liste de certaines personnalités municipales avant son concurrent<sup>33</sup>.

29. M. Lauridan déclare ainsi dans *La Voix du Nord* du 8/02/01 : « Si le maire s'était représenté, nous aurions été une liste d'opposition ».

30. Les élections municipales 2001 à Champigny, comme celles de 1995, correspondent au type « compétitif, conflictuel et apolitique » qui regroupe le plus grand nombre de communes dans la typologie de Jean-Yves Nevers (1992).

31. En l'occurrence l'éviction de l'adjoint aux travaux, qui est cependant loin d'être liée au hasard comme nous le montrerons dans la dernière partie.

32. Nous reviendrons plus loin sur les raisons de ce consensus.

33. Certains candidats nous confièrent qu'ils auraient aussi bien pu être sur l'autre liste. L'un d'eux assista même aux réunions des deux listes avant de se décider.

Plus largement, les entretiens réalisés avec les têtes de liste font apparaître les critères qui ont présidé à la composition des listes parmi lesquels le souci de représenter les différents lotissements et quartiers de la commune, la priorité accordée à certaines professions emblématiques et aux personnalités les plus en vue. Dans ce travail de sélection des colistiers ce sont les conditions d'*éligibilité* en milieu résidentiel qui se dessinent.

### *La représentation des lotissements... et des quartiers*

La mise en scène de l'appartenance des candidats aux différents lotissements du territoire communal témoigne d'une première contrainte de représentation. Plusieurs éléments dans les tracts distribués contribuent à mettre en avant le lieu d'habitation des candidats, comme la présence systématique de leur adresse sous leur nom. La liste Delpierre utilise même une carte de la commune comme fond de l'un de ses tracts, pour que chaque habitant puisse constater la représentation de son lotissement. Une rapide étude comparée ne révèle pas de différences sensibles dans la répartition géographique des candidats des deux listes, à l'exception d'une légère sur-représentation des habitants des lotissements les plus récents sur la liste Delpierre<sup>34</sup>.

Cette insistance sur les lotissements tend à reléguer au second plan la question de la représentation du quartier excentré de la Cité fleurie, atypique par sa morphologie urbaine et par sa composition sociale. Alors que le Bourg est dominé par un habitat pavillonnaire récent, la Cité fleurie — séparée du centre par une voie ferrée — est composée de maisons de ville plus anciennes et, surtout, plus modestes. Si les candidats proclament à plusieurs reprises leur intérêt pour ce quartier, il reste néanmoins sous-représenté au regard de son poids démographique. Déjà dans le précédent mandat, il ne comptait que 3 conseillers municipaux sur 19, pour environ un tiers de la population de Champigny.

Lors d'une réunion de liste, une candidate de ce quartier s'étonna d'ailleurs qu'il n'y ait pas de photos de la Cité fleurie sur le programme illustré distribué. L'un de ses colistiers lui répondit sur le mode de l'ironie, mais d'une ironie qui en dit long : « La cité fleurie, ce n'est pas Champigny ! ».

Si la représentation des lotissements et des quartiers ne distingue pas sensiblement les deux listes, on ne peut pas en dire autant du profil socioprofessionnel et de la notoriété communale de leurs membres.

34. Liée à une présence plus nombreuse de nouveaux habitants, sur laquelle nous reviendrons.

### *La recherche approximative de l'homologie socio-professionnelle*

Le slogan de la liste Lauridan (« Voter pour nous, c'est voter pour vous ») fait de la capacité d'identification à ses membres un argument électoral. Cette revendication d'homologie n'empêche pas que la présence de certaines professions soit plus ou moins convoitée. C'est notamment le cas des médecins, très courtisés au moment de la constitution des listes. Deux d'entre eux sont ainsi présents sur la liste de M. Lauridan, mais aucun sur celle de son adversaire qui le déplore amèrement : « Le fait qu'il n'y ait pas eu de médecins sur notre liste a sûrement pesé contre nous » (extrait d'entretien). Le nombre élevé de médecins résidant dans la commune<sup>35</sup> et le prestige social attaché à cette profession permettent d'expliquer cette préoccupation. On observe par ailleurs une tendance plus générale à la sur-représentation (par rapport à leur poids démographique dans la commune) des catégories socioprofessionnelles supérieures au sein des deux listes. Dix candidats sur dix-neuf de la liste Lauridan et neuf de la liste Delpierre<sup>36</sup> peuvent y être apparentés. Les effets du sentiment de compétence sociale dans l'acte de candidature, la prégnance d'une définition gestionnaire du rôle d'élu ou encore la recherche d'une homologie approximative mais socialement valorisante pour les représentés peuvent expliquer cette tendance.

Une toute autre chose est de rendre compte de la sur-représentation des professions liées à la ruralité. Très minoritaires dans la commune<sup>37</sup>, leur présence est justifiée par les têtes de liste comme un gage donné aux électeurs de leur volonté de préserver les paysages et de contenir l'urbanisation. Un jeune agriculteur, un employé horticole et un technicien paysagiste sont ainsi présents sur la liste de M. Lauridan, qui en fait un argument de campagne : « Trois de mes colistiers ont un métier lié à la ruralité. Ils savent de quoi ils parlent ! » (extrait d'entretien). Son adversaire malheureux nous indiqua quant à lui, avec regret, que plusieurs habitants lui avaient fait remarquer l'absence d'agriculteurs sur sa liste : « Je n'ai pas pu trouver d'agriculteurs. Ils ont toujours des voix. Les gens aiment bien avoir des agriculteurs. Ils achètent l'environnement » (extrait d'entretien).

Le nombre de voix record recueilli par le seul agriculteur candidat semble confirmer ces propos. Nous reviendrons plus loin sur les

35. Une quarantaine de médecins y habiterait selon le dernier recensement de l'INSEE.

36. Quoique de façon moins nette cependant que sur l'autre liste. Le qualificatif imprécis de « cadre » apparaît ainsi 7 fois sur 9, alors que les positions sont plus précisément définies (ingénieur, chef d'entreprise, professeur, directeur, etc.) sur la liste Lauridan.

37. Il reste moins de 10 exploitations agricoles en activité.

raisons de cette étrange idylle électorale, qui témoigne plus de la convergence des intérêts fonciers des propriétaires et des jeunes agriculteurs que d'un engouement pour la ruralité.

La liste de M. Lauridan, constituée bien avant celle de son adversaire, parvient donc davantage à intégrer des représentants des professions les plus convoitées. Elle se distingue également par la plus grande notabilité de ses candidats.

### *Notoriété et éligibilité*

Par coïncidence, l'âge moyen des 19 candidats des deux listes est identique à l'année près (47 ans). C'est loin d'être le cas concernant leur ancienneté moyenne dans la commune : de 25 ans pour les membres de la liste Lauridan, elle tombe à 12 ans à peine pour ceux de la liste Delpierre. Cette différence en explique une autre : l'inégal sentiment de notoriété des candidats des deux listes tel qu'il ressort du questionnaire téléphonique réalisé auprès d'eux<sup>38</sup>. A la question « Pensez-vous être connu dans la commune ? », 14 membres de la liste Lauridan répondent par l'affirmative (et 5 de façon plus nuancée<sup>39</sup>) contre 4 sur 17 seulement de la liste Delpierre<sup>40</sup>. 10 sur 17 avancent ainsi être « surtout connus de leur voisinage » immédiat et s'attribuent une notoriété plus localisée que celle de leurs adversaires.

Le verdict du localier de la *Voix du Nord* le lendemain des élections tend à accréditer cette inégale notoriété et à lui attribuer un rôle dans le résultat : « Les colistiers de M. Delpierre étaient tous des nouveaux venus en politique locale. C'est loin d'être le cas pour M. Lauridan, ce qui a sans doute fortement joué en faveur du dernier cité ».

La notoriété des perdants souffre également de leur moins grande implication dans les activités associatives de la commune. Six membres de la liste Lauridan président une association municipale (bibliothèque, soins à domicile, paroisse, « Champigny en fêtes », tennis, promotion du patrimoine) contre un seul sur la liste Delpierre (activités artistiques).

Les facteurs de notoriété dans une commune résidentielle comme Champigny sont donc d'origine diverse : être sortant, avoir

38. Deux membres de la liste Delpierre n'ont pu être contactés.

39. Même si parmi ces cinq personnes, deux sont indirectement connues par leur nom de famille, deux ont eu des activités associatives dans un passé proche et une est conseiller municipal sortant. On est donc loin d'avoir affaire à des inconnus.

40. Il faut noter *a contrario* de la note précédente que la notoriété de deux des quatre candidats qui répondent par l'affirmative constituerait plutôt des stigmates dans le contexte social champignois. L'un doit en effet sa notoriété à sa profession de tenancier du seul bistrot de la commune et l'autre à la profession de son père, « garde barrière ». Nous développerons plus loin sur l'illégitimité sociale de certains candidats.

des activités associatives ou professionnelles dans la commune (c'est le cas d'un médecin, d'une assistante maternelle ou encore d'une jeune animatrice de centres aérés sur la liste Lauridan), bénéficié d'une ascendance connue (la belle-fille de l'ancien maire ou encore le fils d'une famille d'horticulteurs qui a produit plusieurs conseillers municipaux sont présents sur la liste Lauridan) y contribue largement.

Les deux listes en présence, en dépit de leur proximité apparente, se distinguent donc par le capital social inégal de leurs membres. Si M. Lauridan semble atteindre son objectif initial en réunissant sur sa liste des légitimités professionnelles et des notabilités communales, M. Delpierre doit se contenter d'un assemblage plus hétéroclite, réunissant quelques habitants connus mais moins légitimes socialement et des nouveaux habitants, contactés à la hâte afin de compléter la liste. Leurs délégations respectives d'adjoints sortants jouèrent un rôle non négligeable dans la composition de leur liste.

### *Ressources sectorielles des têtes de liste et recrutement des colistiers*

La position de M. Lauridan dans la précédente équipe municipale (adjoint aux écoles et aux personnes âgées) a largement favorisé le recrutement de certains colistiers. Ses fonctions lui ont notamment permis d'identifier et d'enrôler sur sa liste plusieurs mères de famille impliquées dans la vie scolaire et de nouer des contacts privilégiés avec les personnes âgées de la commune, comme en témoigne la présence sur sa liste du président de l'association des aînés. Il dévoile sa stratégie à l'égard de l'école lors d'un entretien :

« - Comment pense-t-on à la composition de la liste ?

*M. Lauridan : J'y ai pensé pour l'école. J'estimais qu'en tant qu'adjoint pour l'école j'avais là une partie de mon électorat. Je connaissais des gens qui avaient une bonne réputation. Je suis persuadé qu'on (y) a fait beaucoup de voix. (...) Ça a été une erreur sur leur liste qu'il n'y ait personne impliqué à l'école. Ils en parlent très peu. Je crois que leur liste a été identifiée au privé par la présence de plusieurs personnes. Il y a effectivement une cinquantaine de Champignois à Ste-Marie dans la commune limitrophe, mais 170 enfants à l'école communale de Champigny. Il n'y a pas que le privé. ».*

La position par rapport à l'école occupe une place importante dans la campagne, au point d'être présentée par les candidats comme un clivage entre les listes. Alors que plusieurs colistiers de M. Lauridan apparaissent proches de l'école publique de la commune<sup>41</sup>, plusieurs des membres de la liste Delpierre sont liés aux

41. Ainsi, deux mères de famille très impliquées dans les activités de l'école, un ancien représentant de parents d'élèves mais également deux professeurs ayant fait leur carrière dans l'enseignement public figurent sur la liste.

écoles privées des alentours<sup>42</sup>. Nous avons également pu constater lors des réunions de la liste Delpierre une hostilité largement partagée à l'encontre du directeur de l'école communale, auquel il est notamment reproché son « prosélytisme en faveur de M. Lauridan ».

M. Delpierre mobilise quant à lui son capital social d'ancien adjoint aux travaux, utile quand il s'agit de repérer et de convaincre des colistiers potentiels : « J'ai repéré des gens sur des listes électorales que je connaissais et utilisé le bouche à oreille. Je n'ai pas eu le temps de choisir. Quatre personnes sont venues me voir spontanément. Peu de gens ont refusé » (extrait d'entretien). Il faut noter que les ressources procurées par la délégation aux travaux sont d'autant plus fortes que l'activité de construction est soutenue. L'adjoint occupe alors une position incontournable pour tous les ménages qui désirent faire construire. Les propos de M. Delpierre vont dans ce sens : « une partie des membres de la liste sont des gens que je connaissais parce que je m'étais occupé de leur permis de construire ou parce que je m'étais occupé du classement de leur lotissement dans le domaine communautaire. (...) Il y a trois personnes qui se sont engagées sur la liste en reconnaissance et qui m'ont appelé pour me le dire » (extrait d'entretien). La position de M. Delpierre dans l'équipe sortante et le soutien du maire expliquent donc sans aucun doute la présence sur sa liste de trois ex- ou actuels présidents de conseil de copropriété. Cette situation ne manque d'ailleurs pas d'être dénoncée par l'un de ses adversaires qui stigmatise la présence de « gens qui ont des intérêts en matière d'urbanisme »<sup>43</sup>.

La valeur de cette délégation aux travaux se tarit cependant sensiblement dans une période de ralentissement des constructions, comme c'est le cas à Champigny depuis 1995. L'adjoint accorde alors de moins en moins de permis de construire et se trouve fréquemment dans la situation de devoir refuser des autorisations d'extension. L'approche des élections et la recrudescence des sollicitations qui l'accompagne selon M. Delpierre rendent cette position de moins en moins confortable :

*« Il y a eu une recrudescence de demandes de permis de construire avant les élections. Les gens m'ont dit : « c'est bientôt les élections, je veux construire devant chez moi... ». A la différence de la situation dans d'autres communes j'ai fait les travaux avant. On ne pourra pas m'accuser d'avoir fait des travaux pour retirer des bénéfices avant les élections. » (extrait d'entretien).*

42. Une institutrice présente sur la liste y enseigne, l'un des candidats est connu pour ses activités militantes en faveur de l'école libre, qui l'ont d'ailleurs opposé à M. Lauridan quand celui-ci était adjoint. Enfin, l'épouse de M. Delpierre fut institutrice dans l'école privée d'une commune limitrophe.

43. Echange informel à l'issue d'une réunion de liste.

### *Prévenir le panachage*

La défaite du maire sortant en 1995 avait été précipitée par un recours important au panachage et par une candidature de dernière minute<sup>44</sup>, qui, en obtenant 4% des suffrages au premier tour et 7% au second, avait amplifié la dispersion des voix. Cet événement de l'histoire politique communale a sans aucun doute attisé la crainte du panachage parmi les candidats de 2001, les conduisant à déployer différents stratagèmes pour s'en prémunir. M. Lauridan choisit ainsi d'intégrer à sa liste le candidat isolé de 1995 afin qu'il ne soit pas de nouveau tenté par une aventure solitaire. Ses propos sous forme de boutade lors d'une réunion n'en sont pas moins explicites : « Je connais un citoyen qui s'est pointé avec ses propres bulletins. Il nous a foutu la merde pendant six ans, donc on a fini par le prendre ! ».

Cette volonté de « n'oublier personne » le conduit également à solliciter la présence sur sa liste du père de l'un des meneurs de l'opposition des années 1990, signe adressé à ses soutiens d'alors<sup>45</sup>.

Les candidats des deux listes s'interrogent également à plusieurs reprises sur l'opportunité d'appeler explicitement les électeurs à ne pas panacher, craignant que cette mise en garde ne leur en rappelle la possibilité même. Au moment de l'envoi des programmes, le débat est vif pour savoir s'il convient d'y joindre ou non un bulletin de vote, dans la mesure où cela facilite leur modification préalable. Une liste seulement optera pour cette solution, après s'être assurée auprès de l'imprimeur que l'intervalle entre les noms soit le plus réduit possible, afin de limiter la place disponible pour d'éventuels ajouts...

Cette appréhension du panachage semble rétrospectivement infondée. Toute la liste Lauridan fut en effet élue, avec un écart maximum d'environ 70 voix entre ses différents candidats<sup>46</sup>. Parmi les perdants, la différence de voix maximale atteint 45<sup>47</sup>. Le maire sortant, qui ne se représentait pas, n'obtint que 18 voix spontanées. La relative faiblesse de l'interconnaissance sociale et les habitudes de vote urbaines de nombreux électeurs ont probablement contribué à en limiter la portée. Il faut dire également qu'aucun candidat ne concentrait l'hostilité contre lui comme ce fut le cas en 1995 pour le maire sortant.

---

44. Devant le refus des deux listes de l'intégrer en bonne place, un responsable associatif était venu déposer le matin même du scrutin des bulletins de vote à son nom, comme la loi électorale l'autorise pour les communes de moins de 3500 habitants.

45. Aucun membre de la liste défaite de justesse en 1995 n'apparaît plus dans la composition des deux listes en 2001, trahissant le retrait de la vie politique et associative de la commune qui s'en est suivi.

46. Sur une moyenne d'environ 700 voix obtenues par candidat.

47. Pour une moyenne d'environ 400 voix par candidat.

### III - DES OFFRES ÉLECTORALES « VOISINES »

La présence d'élus sortants sur les deux listes<sup>48</sup> empêche une structuration classique du scrutin selon une opposition sortants/challengers. Les candidats se livrent même dans un premier temps à un jeu d'imputation sélective du bilan, en fonction des délégations qu'ils détenaient lors du précédent mandat. La liste Delpierre, soutenue par l'ancien maire, tend ainsi à concentrer ses attaques sur la gestion de l'école. La liste Lauridan, quant à elle, met en avant ses « 56 années de gestion municipale cumulées », afin de revendiquer le monopole de l'expérience. Ses tentatives pour se démarquer de l'ancien maire sont cependant souvent confrontées aux risques de confondre les anciens adjoints dans la critique. Lors de la rédaction de la profession de foi, l'adjoint aux finances sortant s'élève ainsi contre les velléités de l'un de ses colistiers de dénoncer la gestion de l'ancien maire, se sentant personnellement mis en cause.

Cette indétermination qui plane sur l'identité des sortants tend à restreindre les opportunités de critique comme de revendication du bilan. La proximité sociale des candidats et, dans une assez large mesure, des intérêts de la population à laquelle ils s'adressent, finissent de clôturer l'espace du pensable et du dicible et de contribuer à une uniformisation de l'offre électorale. A mesure que les similitudes entre les programmes des deux listes deviennent patentes, le débat électoral tend à se concentrer sur la question de la légitimité sociale des candidats.

#### *Sur la tendance à la convergence des programmes*

Elle apparaît d'abord dans les thèmes développés par les deux listes : « solidarité, proximité, qualité de vie et de l'environnement, saine gestion » pour la liste Lauridan ; « Etre proche de vous et à l'écoute, préserver les équilibres et le caractère de Champigny, développer la solidarité entre générations, privilégier le caractère rural et résidentiel, être à l'écoute des habitants dans chaque quartier, maîtriser la pression fiscale » pour la liste Delpierre. Les candidats le reconnaissent d'ailleurs aisément en coulisses : « Pour moi, il n'y a pas vraiment de différences avec le programme de Lauridan. Il y a un rapprochement entre les programmes. C'est plus une bagarre de personnes, une différence de caractère »<sup>49</sup>. Tout juste la responsabilité de la ressemblance des offres électorales est-elle attribuée au concurrent, accusé de plagiat : « Ils nous ont accusé d'avoir fait le même tract qu'eux, mais nous on pense l'inverse ! »<sup>50</sup>. Non seule-

48. Si la majorité des sortants se trouvent sur la liste Lauridan (8, dont plusieurs adjoints), la liste Delpierre (dont il est le seul sortant) bénéficie du soutien de l'ancien maire.

49. Extrait du premier entretien avec M. Delpierre.

50. Extrait du second entretien avec M. Delpierre.

ment les tracts des candidats tendent à converger sur le fond, mais également sur la forme, comme en témoignent les propos de M. Lauridan à ses colistiers lors d'une réunion : « Vous avez pu remarquer certaines similitudes avec le tract de nos opposants. On a limité les dégâts, ça a failli être la même chose notamment du point de vue des couleurs. Heureusement que j'ai eu des infos de l'imprimeur. Je crois qu'ils font un 4 pages ».

### *La construction sociale de la ruralité*

La défense de la ruralité fait figure de leitmotiv récurrent dans le programme des deux listes<sup>51</sup>. Cette préoccupation contraste avec la part croissante des urbains dans la population et le déclin des activités agricoles<sup>52</sup>. La ruralité champignoise semble sublimée au moment même où elle disparaît<sup>53</sup>. Il faut pourtant voir dans ce paradoxe l'un des avatars de l'adaptation du pouvoir local au processus d'urbanisation. La transfiguration rurale de Champigny permet en effet d'euphémiser les contradictions infra-communales — exacerbées lors du conflit entre le maire et une partie de la population en 1995 — au nom d'une communauté villageoise rassembleuse. Ce processus évoque celui décrit par P. Dressayre (1980 : 548) au sujet de Quévert :

*« Face à l'absence de solidarités globales au niveau communal et à la sectorisation des solidarités secondaires en unités de voisinage restreintes, le pouvoir local est contraint d'élaborer un discours idéologique de la communauté quévertoise fournissant aux suburbains l'illusion d'"être tous de la même commune"... Faire correspondre la commune légale avec une communauté réelle d'individus partageant un sentiment d'appartenance et de participation à une même collectivité constitue l'objectif primordial des élus municipaux en milieu suburbain. (...) Le nouveau modèle d'intervention du pouvoir municipal est fondamentalement orienté vers la recherche d'un consensus infra-communal perdu ».*

La rhétorique « communautaire » vient en quelque sorte attester la prise en compte des revendications d'intégration politique des nouveaux habitants et de leurs intérêts, à rebours de la gestion patrimoniale et solitaire de l'ancien maire<sup>54</sup>. La communauté invoquée apparaît donc avant tout comme une communauté d'intérêts, réunie dans la défense de la tranquillité champignoise face aux menaces extérieures.

51. Ainsi, le terme de « village » est systématiquement préféré à celui de « commune » ou de « ville » dans les tracts.

52. Pour un regard plus général sur ce processus voir Marié & Viard (1988).

53. Ce processus de dignification *post mortem* évoque le très beau texte de Michel de Certeau sur les cultures populaires (1993 : 45-72).

54. A peine élu, son successeur lui reproche ainsi d'avoir « sans doute sous-estimé la nécessité du dialogue et d'une écoute attentive avec les nouveaux habitants ». *La Voix du Nord*, 30/06/95.

### *Vies de cadres et cadre de vie*

Au maintien de la ruralité s'ajoute le thème de la préservation du cadre de vie, tantôt sous le registre de la défense de l'environnement tantôt sous celui de la défense des intérêts de propriétaires. Cette dualité apparaît dès 1989 et la mobilisation contre le passage du TGV à proximité du bourg. Alors qu'un responsable associatif valorise le premier registre (« A Champigny, on ne veut pas laisser aux enfants et petits enfants un paysage gravement mutilé par le passage sur une bute de 7m du TGV »<sup>55</sup>), le conseiller municipal en charge du dossier est beaucoup plus prosaïque : « Le conseil se déclare fortement déçu de l'attitude des personnes qui ont décidé il y a quelques années du passage du TGV par le nord-ouest de Lille sans en définir auparavant les modalités et souhaite que tous les habitants concernés restent mobilisés afin de ne pas laisser se dévaloriser l'habitation qu'ils ont fait construire »<sup>56</sup>. Cette ambivalence fait songer à celle des mouvements *slow growth* californiens (Davis, 1997), où le registre légitime de la défense de l'environnement n'est jamais très loin des intérêts fonciers bien compris des propriétaires. La raison sociale de l'association qui se constitue à l'occasion de la mobilisation contre l'installation des entrepôts de stockage (« Promouvoir la qualité de vie et défendre une écologie domestique »<sup>57</sup>) témoigne à elle seule de cette contrainte de justification.

A partir de l'élection de 1995, dans l'issue de laquelle les mobilisations *nimby* ont joué un grand rôle<sup>58</sup>, le ralentissement de la croissance urbaine, la vigilance par rapport aux projets de développement de la grande ville voisine et le refus de voir la commune traversée par de nouvelles infrastructures font figure de thèmes obligés. Le nouveau maire s'inscrit pleinement dans ce revirement : « Nous ne construirons plus de gros lotissements comme ceux que nous avons connus afin de préserver le caractère rural de Champigny »<sup>59</sup>. Sa position sur le développement économique marque la même inflexion par rapport à son prédécesseur : « Champigny n'est pas vouée à devenir une commune industrielle. (...) Nous ne sommes pas contre le développement d'entreprises dès que cela reste dans le cadre de la vie rurale. Champigny doit avoir un développement maîtrisé »<sup>60</sup>.

55. *La Voix du Nord*, 30/01/90.

56. *La Voix du Nord*, 17/07/90.

57. *La Voix du Nord*, 16/11/92.

58. Les candidats en lice, que ce soit vrai ou non, en sont en tout cas convaincus. Ainsi M. Delpierre : « Il y a eu des problèmes énormes avec (nom de l'entreprise). Je ne vois plus faire de grandes implantations. L'installation de (nom de l'entreprise) a été responsable de la non-réélection du maire », extrait d'entretien.

59. *La Voix du Nord*, 05/10/96.

60. *La Voix du Nord*, 09/02/97.

La sanctuarisation résidentielle de Champigny est réaffirmée de façon consensuelle par les candidats en 2001 et semble devenue à cette occasion une prescription de campagne incontournable. Le programme de la liste Delpierre prône ainsi le « maintien du caractère résidentiel et rural de la commune » alors que la liste Lauridan pointe dans un tract « la menace de l'extension de la grande ville voisine ». Bien plus qu'une nostalgie du mode de vie rural, il faut noter que cette revendication est avant tout celle d'un *statu quo* foncier, garant des valeurs d'usage et marchande des biens immobiliers et des intérêts de leurs propriétaires. Ces derniers transparaissent parfois crûment en entretien :

*« Dans les nouveaux quartiers ils ont de l'intérêt pour leur commune. Ils ont investi des millions de francs et veulent que ça se passe bien. Champigny est une commune bien cotée dans laquelle les prix flambent. (...) Les gens achètent une maison et voudraient qu'autour d'eux il n'y en ait plus, alors qu'ils savent qu'ils achètent dans un lotissement. J'ai des exemples de gens qui ont voulu bloquer les permis de construire de lots près de chez eux dans leur lotissement. A chaque fois j'ai des problèmes. Les gens ont leur maison et après ils ne veulent plus rien autour » (1<sup>er</sup> entretien avec M. Delpierre).*

Le ralentissement de la croissance urbaine est également l'une des conditions du maintien de l'« entre-soi » résidentiel, socialement gratifiant et gage de la valeur immobilière. Cette dimension plus ségrégative de la sanctuarisation de la commune fait partie des enjeux implicites de campagne et se devine au gré de certains indices. Ainsi, en 1995, l'association « Champigny Environnement » envoie un questionnaire aux habitants, dans la perspective de recueillir leur avis avant de constituer une liste pour l'élection. Un foyer sur sept répond à cette enquête informelle. A la question « Faut-il envisager de l'immobilier locatif à Champigny ? », 51% des personnes enquêtées répondent négativement. Il semble que les candidats ont parfaitement intériorisé cette réticence à la diversification sociale : « Les Champignois veulent garder le village dans la commune. Ils sont tous contre les immeubles. Heureusement qu'on n'est pas astreints à mettre des logements sociaux car ce serait un tollé général » (*Ibid.*).

Le score personnel du seul agriculteur présent sur les deux listes en 2001<sup>61</sup> est un autre signe éloquent de l'importance de l'enjeu foncier. Paradoxal si on le rapporte au déclin des professions agricoles dans la commune<sup>62</sup>, il prend tout son sens comme manifestation de la convergence objective des intérêts des nouveaux propriétaires et des agriculteurs en activité. Le candidat en question en est d'ailleurs le premier conscient. Quand on lui demande les raisons de sa popu-

61. Il recueille le plus grand nombre de voix.

62. Lors d'une discussion informelle, un ancien agriculteur, conseiller municipal pendant quatre mandats, nous expliqua que le nombre d'exploitations agricoles était passé de plus de 40 après la guerre à moins de 10 aujourd'hui.

larité, il explique qu'il « rassure les gens qui habitent des résidences sur l'évolution foncière »<sup>63</sup>. Notons au passage, que sa jeunesse (31 ans au moment de l'élection) n'est pas sans importance dans son bon résultat. La résistance des agriculteurs à la pression foncière des promoteurs dépend en effet largement de leur avancement dans la carrière. Si les plus jeunes ont intérêt à garder leur outil de travail, les agriculteurs âgés cherchent plus volontiers à faire reclasser leurs terrains en zone constructible, afin de les céder à bon prix et de se constituer un capital au moment de partir en retraite. Cette situation est d'autant plus probable à Champigny que les 75% des 310 ha de la commune qui sont encore agricoles<sup>64</sup> suscitent les convoitises des promoteurs immobiliers.

La ruralité est donc promue en tant que garantie contre l'urbanisation et la transformation des paysages. Les activités qui pourraient lui être associées sont d'ailleurs complètement absentes des argumentaires, quand elles ne sont pas carrément rejetées. Plusieurs habitants, installés de longue date dans la commune, déplorèrent ainsi auprès de nous les nombreuses plaintes émanant des lotissements contre le passage des tracteurs à proximité des jardins ou encore les chants du coq trop matinaux... Le fils du maire évincé en 1995 pointa, lors d'une discussion informelle, les contradictions de cette nostalgie rurale sélective : « Il n'y a pas d'âme à Champigny. Les gens veulent être tranquilles. Il n'y a pas de cafés. Une dame m'a dit un jour : « Il faut garder à Champigny son caractère de village ». Je lui ai répondu « encore faudrait-il qu'il y ait des cafés, comme dans un village ». Elle m'a répondu que c'étaient des lieux mal fréquentés ! »<sup>65</sup>. La sentence de la patronne de l'unique café du bourg sur ce point est sans appel : « Les gens ne se connaissent pas. Ils ne veulent pas être dérangés. Les enfants des écoles ont fait un défilé, il n'y avait personne. Les gens restent chez eux. (...) On dit que c'est un village mais c'est une ville-dortoir ».

### *Les limites internes et externes de l'apolitisme des candidats*

*« Ici, on est apolitique, mais bon...on n'est pas de gauche ». Entretien avec M. Grémaud, Maire de Champigny de 1995 à 2001.*

La revendication d'« apolitisme » de nombreux candidats des petites communes donne souvent lieu à deux types d'attitude contradictoires de la part de l'observateur extérieur. Soit, dans une perspective compréhensive, elle est prise pour argent comptant, soit elle est déniée sous prétexte qu'elle travestirait des affiliations hon-

63. Echange informel.

64. Source : *La Voix du Nord*. Dossier spécial sur Champigny, septembre 1997.

65. Propos recueillis lors du « verre de l'amitié » organisé par la liste victorieuse.

teuses. Il nous semble que ces deux appréhensions méconnaissent l'essentiel, à savoir l'enjeu de classement réciproque que représente l'appartenance politique pendant la campagne. Ainsi, le fait de revendiquer l'absence d'affiliation partisane pour soi<sup>66</sup> ne signifie pas que des catégories de classement de type partisan ne puissent avoir cours, notamment comme processus d'étiquetage et de stigmatisation de l'adversaire. M. Lauridan, en raison de ses activités syndicales passées<sup>67</sup>, se voit ainsi attribuer par M. Delpierre une proximité présumée avec le Parti socialiste. Ce soupçon savamment entretenu, alimente la critique de sa professionnalisation présumée, dès lors opposable au désintéressement de son concurrent : « Lauridan est un pro. Il s'est fait aider par M. V. dont le fils est conseiller général. Nous étions amateur au bon sens du terme » (entretien réalisé après l'élection).

Apparaît ici en filigrane un autre facteur important de la politisation du scrutin : l'inscription de la commune dans des espaces politiques plus vastes qui imposent leurs propres lignes de clivages aux candidats et les obligent parfois à prendre position. Ce fut notamment le cas au sujet de l'intercommunalité (Bué, Desage & Matejko, dans cet ouvrage). La liste Lauridan affiche ainsi dans son programme une plus grande méfiance que son adversaire à l'égard du développement de la communauté urbaine. Cette opposition et la recherche de ressources externes amènent les quelques leaders de la liste à se rapprocher du député du secteur, alors principal opposant de Pierre Mauroy au conseil de communauté<sup>68</sup>. Sans que cette perspective ne soit jamais clairement évoquée durant la campagne, ils envisagent alors avec lui les conditions de l'adhésion future de la commune au groupe politique de la droite communautaire en cas de victoire.

La question de la représentation de la commune au sein de l'instance intercommunale participe ainsi à une politisation du scrutin, mais à une politisation dont l'essentiel se déroule en coulisses. Dès lors, les enjeux de classement social des candidats semblent prévaloir sur ceux de leur éventuelle inscription partisane.

66. Qui n'empêche d'ailleurs pas les deux têtes de liste de reconnaître en entretien la présence de militants sur leurs listes, même si cette appartenance n'apparaît sur aucun document. M. Delpierre concède ainsi la présence de gens proches du RPR parmi ses colistiers alors que les leaders de la liste Lauridan ne font pas mystère de leur proximité avec l'UDF. Certains des instigateurs de la liste Lauridan auraient même caressé, un moment l'hypothèse de se présenter sous l'étiquette UDF mais en auraient été dissuadés par... le député UDF du secteur, les mettant en garde devant les risques électoraux d'un tel étiquetage. Ces proximités partisans distinctes des deux listes et leur perception par les électeurs auraient mérité d'être creusées davantage mais n'ont pu être qu'esquissées. On peut néanmoins souligner que ces affiliations de certains candidats semblent peu connues dans la commune, notamment parce que leurs activités militantes y sont réduites.

67. Il fut représentant syndical des cadres CFDT d'EDF.

68. M. Lauridan nous confiera ainsi en entretien : « Parmi les personnes qui ont créé l'équipe de candidats, l'opposition à Pierre Mauroy a été un élément fort, un catalyseur ».

#### IV - LIEUX DE CAMPAGNE INTROUVABLES ?

Le sens du mot « campagne » doit être ici interprété dans sa double acception : c'est en effet parce que la plupart des lieux associés à la sociabilité villageoise y font défaut<sup>69</sup>, que faire campagne à Champigny semble *a priori* une énigme.

##### *Géographie insolite des lieux de sociabilité suburbains*

Champigny se caractérise par sa vocation presque exclusivement résidentielle. Les activités économiques ou commerciales y sont presque inexistantes<sup>70</sup> et l'essentiel de la vie sociale des habitants (travail, consommation, loisirs) prend place à l'extérieur de la commune<sup>71</sup>. La structure pavillonnaire de l'habitat fait du lotissement l'unité spatiale et sociale de base, à tel point que dans certains d'entre eux, aucun accès direct au centre du bourg n'a même été prévu<sup>72</sup>. Les relations de voisinage semblent donc à première vue fournir l'essentiel des occasions de rencontre entre habitants.

A la rareté des lieux de sociabilité ou de co-présence s'ajoute la stigmatisation indigène de certains d'entre eux. Ainsi, le seul bar-tabac du village s'avère peu fréquenté par les habitants. Sa gérante nous précise que l'essentiel des clients s'arrêtent pour acheter des cigarettes mais que beaucoup hésitent à y consommer un verre, « de peur d'être mal vu ». L'illégitimité qui s'attache à la fréquentation du bistrot renvoie à la structure sociale de la commune.

La rareté des lieux de sociabilité traditionnels, sur lesquels se fixe habituellement une partie des interactions de campagne, conduit les deux listes à accorder beaucoup d'importance au matériel de propagande électorale. Ainsi, pas moins de trois tracts différents furent distribués par chaque liste, comme pour pallier le déficit de publicité. Les deux panneaux d'affichage du village furent également l'objet de toutes les attentions, chaque candidat veillant à ce que les affiches restent toujours parfaitement lisibles et soient au moins aussi grandes que celles de l'adversaire<sup>73</sup>.

69. Lieux de sociabilité eux-mêmes en déclin (Champagne, 1975).

70. Un bar/tabac dans le centre de Champigny et deux commerces dans le quartier excentré de la « Cité fleurie » composent l'offre commerciale.

71. Selon le recensement de l'INSEE 1999, plus de 90% des actifs travaillent en dehors de la commune.

72. Ce que note un journaliste dans un article consacré à la commune. *Nord Matin*, 27/07/89.

73. Ce qui donna lieu à une surenchère dans l'agrandissement « artisanal » des tracts à l'aide d'une photocopieuse, faute de pouvoir financer la réalisation d'affiches.

Pourtant, si l'on y prend garde, quelques lieux de sociabilité ou tout au moins de co-présence apparaissent dans les interstices du temps de travail. Le club de tennis, l'école, les activités paroissiales, ou encore les associations de copropriétaires composent ainsi la trame insolite des lieux de sociabilité suburbains. Les têtes de liste ne s'y sont pas trompées, elles qui se disputent leurs représentants les plus en vue.

Le taux de participation important (74%), la foule présente lors du dépouillement ou de la cérémonie de désignation du maire (à chaque fois plusieurs centaines de personnes) conduisent à relativiser par ailleurs la faiblesse du niveau d'interconnaissance ou l'apatie civique attendue<sup>74</sup>.

Si les lieux de sociabilité sont peu nombreux, ils sont aussi fortement investis par les candidats pendant la campagne.

### *Les effets de la rareté*

La pénurie en lieux de sociabilité a parfois des conséquences inattendues : lors d'une réunion, les candidats de la liste Lauridan se demandent ainsi où ils se réuniront en cas de victoire, dans la mesure où le seul café du bourg appartient à un membre de la liste adverse. L'éventualité de se retrouver au café « Le Champigny », qui pour être situé sur le territoire de la commune voisine a au moins l'avantage symbolique de son appellation éponyme, est alors évoquée...

Cette rareté fait de l'occupation des lieux disponibles un enjeu d'autant plus disputé. A plusieurs reprises, les têtes de liste insistent auprès de leurs colistiers sur l'importance de leur présence à la messe dominicale. A tel point que l'un des candidats, craignant que son absence soit mal interprétée, se croit obligé d'expliquer lors d'une réunion qu'il fréquente une autre paroisse. Toute présence inhabituelle ne manque pas d'être remarquée et dénoncée. Ainsi lors d'une réunion de la liste Delpierre, l'épouse de la tête de liste intervient agacée : « Lauridan était anti-clérical et il a commencé à aller à la messe deux mois avant les élections ! ». Des membres de cette liste reprochent également à l'une des candidates de la liste Lauridan la publication dans le journal paroissial d'un article consacré à la chapelle de la commune, quelques jours avant les élections<sup>75</sup>.

74. La brièveté de l'immersion ne permet pas de rendre compte précisément des modalités d'interconnaissance qui ont cours à Champigny et dont l'observation mériterait à soi seule une étude. Plusieurs éléments qui ressortent de notre enquête (effets de notoriété, circulation des rumeurs) incitent cependant à relativiser l'anomie sociale prêté à ces lieux et à réévaluer l'importance de la sociabilité de voisinage, des relations entre parents ou copropriétaires dans la fabrication de l'interconnaissance suburbaine.

75. Ils lui reprochent par ailleurs d'avoir accompagné cet article d'une photo qui servira ensuite pour illustrer un tract électoral.

Sur le même registre, un candidat de la liste Lauridan ironise auprès de nous sur la présence exceptionnelle de membres de la liste Delpierre à la sortie de l'école municipale, la veille de l'élection. Tout se passe comme si la rareté des lieux de visibilité sociale conduisait les candidats à s'y bousculer et à s'en disputer le monopole de l'occupation légitime.

### *Stratégies d'occupation de l'espace et provocation des interactions*

Cette rareté oblige également les candidats à se montrer et à déclencher les occasions de rencontre avec les habitants. La forte contrainte de visibilité donne lieu à des consignes qui pourraient paraître absurdes en d'autres lieux, comme celle d'une tête de liste à ses colistiers lors d'une ultime réunion : « Ce qui serait bien c'est qu'avant les élections vous vous baladiez dans la commune pour vous faire voir ! ».

La liste Lauridan décidera par ailleurs d'innover en recourant au porte-à-porte pour distribuer ses tracts et présenter son programme. Les dates et les horaires de passage sont soigneusement étudiés pour multiplier les chances de rencontrer des habitants, souvent absents, en évitant notamment les périodes de vacances ou de week-end. Le déroulement concret du porte-à-porte est également travaillé afin qu'il ne prenne ni la forme d'un répertoire d'action trop militant ni d'une immixtion dans l'espace privé du pavillon. Ce sont ainsi des habitants du lotissement qui présentent la tête de liste à leurs « voisins ». M. Lauridan confia avoir visité de la sorte approximativement 200 habitations<sup>76</sup>.

Ce souci d'occuper le terrain répond à l'obligation de conforter et de réassurer une interconnaissance fragile. Il se manifeste jusqu'au jour de l'élection par la présence massive et ostentatoire des candidats dans le bureau de vote unique, déclenchant la colère du maire sortant.

On a pu enfin observer la tentation chez les candidats de délocaliser la campagne en dehors de la commune, comme pour s'adapter au « nomadisme » de leurs électeurs. La présence à la sortie de l'école privée située dans une commune limitrophe, mais dans laquelle sont scolarisés de nombreux enfants de Champigny, fut ainsi envisagée par une liste.

76. Certains lotissements font l'objet d'un investissement particulier comme ceux situés en bordure des entrepôts industriels qui s'étaient fortement mobilisés en 1995. La rencontre des habitants les plus connus et les plus actifs dans les syndicats de copropriétaires est prioritaire.

## V - PRÉSENTATION DE SOI ET STRATÉGIES DE DISQUALIFICATION SOCIALE DE L'ADVERSAIRE

« On m'a dit qu'on faisait courir l'idée que j'étais à gauche, au PS, etc.. Je préfère que l'on dise de moi que je suis syndicaliste, plutôt que de dire que je quitte le conseil municipal pour aller boire des bières. Tout le monde le savait dans le village ».

M. Lauridan à propos de son concurrent, extrait d'entretien.

L'éligibilité dans une commune résidentielle suburbaine, loin des effets de la filiation<sup>77</sup>, semble découler de la capacité à faire valoir une compétence gestionnaire, souvent dérivée de la détention de titres professionnels. Si ce critère n'est pas exclusif à ce type de commune, il y trouve cependant un écho particulier au sein d'une population largement composée de catégories socioprofessionnelles supérieures. Celles-ci se montrent d'autant plus sensibles au registre de la compétence qu'il fonde souvent leur propre position sociale dominante. Le sentiment chez les candidats qu'ils doivent faire la preuve de leur compétence informe largement leurs stratégies de *présentation de soi* et de disqualification de l'adversaire.

Au fur et à mesure que les listes en compétition dévoilent leur offre et prennent conscience de leurs similitudes, on observe ainsi une *régression des coups politiques vers le statut social des candidats*. La disqualification des thèmes de campagne adverses – rendue improbable par sa faible différenciation d'avec ses propres thèmes – laisse ainsi progressivement la place aux tentatives de disqualification des concurrents, oscillant entre une remise en cause explicite de leurs compétences gestionnaires et la construction implicite de leur indignité sociale. Ce qui se joue dans la campagne tourne alors autour de la *représentation* des habitants de la commune, dans l'acception politique mais surtout symbolique du terme : il s'agit pour les candidats de renvoyer aux représentés une image socialement valorisante, conforme à celle que ces derniers veulent donner d'eux-mêmes et que leur trajectoire résidentielle accrédite<sup>78</sup>.

77. Sur le rôle de la filiation comme critère d'éligibilité dans un département rural, voir Abèles 1989.

78. Nous rejoignons pleinement Yves Grafmeyer (1994) quand il avance : « On concevra très bien que l'installation dans un quartier plus valorisé puisse accompagner l'accès du ménage à une position sociale devenue elle-même plus favorable. *Signe de cette réussite sociale, la nouvelle localisation peut d'ailleurs contribuer à la conforter, en donnant aux arrivants la possibilité de s'insérer dans tout un jeu de relations locales, d'images publiques et de pratiques valorisantes.* En tant qu'élément de statut, le lieu habité intervient ainsi à des degrés divers dans la qualification sociale de ceux qui l'habitent, loin d'être un pur et simple reflet de la qualification » (c'est nous qui soulignons).

### *De la remise en cause des compétences professionnelles et gestionnaires...*

La sur-représentation des catégories socioprofessionnelles supérieures sur les deux listes a déjà été soulignée. La revendication de compétence apparaît néanmoins davantage au sein de la liste Lauridan. Ce dernier, ancien « ingénieur-qualité » chez EDF, se targue ainsi d'avoir exigé de ses colistiers un « bilan de compétences personnel ». L'un de ceux-ci, lors d'un échange informel, met également spontanément en exergue ce critère de sélection : « On a une bonne liste même si ce n'est pas toujours facile de trouver des gens. Si on avait pris le tout-venant cela aurait été facile mais ce n'a pas été notre choix. On a voulu prendre des gens compétents pour répondre à chaque besoin ».

C'est donc assez naturellement qu'ils réagissent à la surprise que constitue pour eux la « qualité » du dernier tract de leurs adversaires, en remettant explicitement en cause leurs compétences. Dans un tract, beaucoup plus polémique que les précédents et intitulé « Combien ça coûte ? », ils s'en prennent à la crédibilité de certaines propositions de la liste adverse et, par inférence, à celle de ses membres :

*« Monsieur Delpierre affirme que chaque membre de son groupe sera le garant d'une compétence collective de réalisation. La reconnaissance de la compétence est liée à celle de deux facteurs : la formation (niveau diplômant, stages, etc.) et l'expérience (directement associée au temps durant lequel une discipline est pratiquée avec succès). Nous revendiquons une compétence dans la plupart des domaines municipaux parce qu'en plus de notre formation individuelle nous détenons cette expérience municipale qui nous permet de démentir certaines affirmations et de vous apporter des chiffres précis face à des promesses démagogiques ».*

Ce tract de dernière minute<sup>79</sup>, qui transgresse les règles de bienséance de la campagne<sup>80</sup>, est perçu comme un acte de diffamation. M. Delpierre évoque ainsi dès le lendemain auprès de nous la réaction ulcérée de l'un de ses colistiers : « Ils disaient que nous étions peu qualifiés. Le commissaire aux comptes voulait réagir. Il en était malade et a même envoyé son CV à Lauridan ». Le propos du tract, en insistant sur l'imprécision des compétences des candidats, vise pourtant essentiellement M. Delpierre, ancien ouvrier promu chef de travaux. La critique passe d'autant moins bien qu'elle sonne comme le rappel d'une « indignité sociale » que le statut de propriétaire et de tête de liste semblaient pouvoir refouler. Cette violence sociale symbolique de la campagne transparaît dans les propos de Mme Delpierre, à l'occasion d'un entretien avec son mari :

79. Il est distribué le vendredi soir précédent l'élection pour limiter les capacités de réponse de l'autre liste.

80. C'est d'ailleurs sur ce point que portera la réponse par tract *in extremis* de la liste Delpierre.

« Le dernier tract t'était destiné. Ils savent que tu n'as pas de diplômes ! C'était pour toi. Les diplômes ne font pas la qualité. (...) J'en ai gardé des blessures, je ne peux pas l'excuser ».

### ... aux tentatives de stigmatisation sociale

De l'illégitimité professionnelle à la disqualification sociale il n'y a qu'un pas, qui, s'il n'est pas franchi dans les tracts, l'est allégrement dans les propos informels de campagne<sup>81</sup>. M. Delpierre est d'autant plus vulnérable à ce type d'attaques que son hexis corporel trahit son milieu social d'origine, en dépit des fréquents rappels à l'ordre de son épouse ou de ses colistiers au sujet de sa façon de parler ou de ses attitudes. Un épisode est particulièrement significatif de cette contrainte de présentation de soi et de ses ratés : la séance de photos pour la presse. M. Delpierre y apparaît particulièrement mal à l'aise dans son costume, ne sachant que faire de ses mains. Son nœud de cravate trop serré lui vaudra plusieurs remontrances de ses colistiers lors de la réunion suivante. Son épouse fait d'ailleurs spontanément référence à cet événement lors de notre entretien avec lui : « Je suis sûr que le fait que ton nœud de cravate soit mal fait sur la photo de la *Voix du Nord* ça a compté pour certains ».

Il faut noter que le retournement des stigmates populaires en ressources semble particulièrement voué à l'échec électoral dans ce type de commune, et ne s'exprime que dans le cadre confidentiel de l'entretien : « Je pense que je suis plus prêt des petites gens et que nos adversaires sont plus proches des bourgeois. Mon épouse était directrice à l'école de la Cité fleurie qui est le quartier le plus délaissé de la commune. Je suis reconnu comme étant plus proche de ce quartier. Dans ces quartiers ce sont des milieux plus simples. Dans le centre, ce sont des milieux sociaux plus élevés ».

L'entreprise de stigmatisation sociale semble toucher par ailleurs d'autres candidats de cette liste. Mme Delpierre ne peut s'expliquer autrement le faible nombre de voix<sup>82</sup> obtenues par le fils du garde-barrière : « M.H. en fait beaucoup. Et pourtant c'est celui qui a eu le moins de voix. A Champigny on juge sur l'apparence. On disait de lui qu'il était brave, de façon péjorative. C'est une commune bourgeoise et huppée ».

81. Citons une dernière fois Daniel Gaxie et Patrick Lehingue (1984 : 158) : « La perception d'un champ politique comme traduisant, sous une forme sublimée, des divisions sociales en divisions politiques n'apparaît jamais avec autant d'acuité que quand on demande aux acteurs un jugement politique sur la composition de la liste adverse. Loin que les réponses engagent des schèmes proprement politiques d'appréciation, l'essentiel des critiques porte sur la non-représentativité sociale de l'adversaire, et sur les conséquences de celle-ci quant à la gestion de la ville ».

82. Le plus faible de tous.

Le discrédit et la dissonance de rôle de M. Delpierre sont entretenus en coulisses par des allégations d'alcoolisme à son encontre. Les rumeurs vont bon train, alimentées par la présence sur sa liste du gérant du bistrot. Ainsi, quand nous les interrogeons sur les raisons de leur victoire, nombreux sont les candidats de la liste Lauridan qui font référence à la « mauvaise réputation » de certains membres de l'autre liste.

Ces entreprises de disqualification sociale et morale de l'adversaire, si elles prennent la forme de rumeurs, sont d'autant moins coûteuses pour leurs auteurs que l'interdépendance sociale des habitants est faible. Dès lors que ne s'impose pas la contrainte de restaurer des échanges une fois la campagne terminée<sup>83</sup>, peu de choses incitent en effet les candidats à retenir ou à policer leurs critiques.

Devant la difficulté de mesurer l'impact de ces stratégies de disqualification sociale sur le résultat du scrutin, nous nous contenterons d'observer combien leur place devient progressivement centrale dans le travail de mobilisation, au fur et à mesure que la campagne approche de son terme. En raison de l'absence de différences significatives entre les programmes, une fois réalisé le consensus sur la défense du *statu quo* foncier et du cadre de vie suburbain, c'est la question de la crédibilité des candidats à les mettre en œuvre et à représenter la population qui cristallise l'attention. Elle ne s'impose pas principalement par « défaut » de politisation, mais parce qu'elle rencontre la disposition des candidats et des électeurs à investir de l'intérêt dans l'enjeu de la légitimité sociale des représentants.

Les résultats du scrutin (puisqu'il faut bien en parler) conduisent à un double constat. La victoire de la liste Lauridan semble dans un premier temps confirmer la supériorité de ses ressources sociales cumulées. Cependant, à bien y regarder, ce n'est pas tant la défaite de la liste Delpierre qui surprend que la relative importance de son score (37%) au regard de ses handicaps initiaux. Cette dernière remarque nous conduit à conclure sur l'hypothèse d'un ultime paradoxe des mobilisations électorales en milieu résidentiel suburbain : la valeur électorale de la notoriété sociale des candidats ne s'épuise-t-elle pas partiellement dans le constant renouvellement de population qui le caractérise<sup>84</sup> ?

83. A la différence de ce qui se produit dans les communes rurales comme le suggère P. Champagne (1975 : 54) : « Les nécessités de la vie en groupe pour limitées qu'elles soient, aujourd'hui, obligent les individus à taire leurs divisions les plus fondamentales. Les disputes privées entre voisins risquent toujours, par le jeu des relations de parenté ou des relations d'interdépendance de se transformer en divisions collectives, mobilisant la quasi-totalité de la population villageoise, contrainte de prendre parti ».

84. Selon les données de l'INSEE, 51% seulement de la population recensée en 1999 habitait déjà la commune en 1990.

## RÉFÉRENCES

- Abélès, M. (1989) *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris : Odile Jacob.
- Certeau M. de (1974) La beauté du mort, in *La culture au pluriel*, Paris : Seuil.
- Champagne, P. (1975) La restructuration de l'espace villageois, *Actes de la recherche en sciences sociales* 3 : 43-67.
- Dahl, R. (1971) *Qui gouverne ?* Paris : Armand Colin.
- Davis, M. (1997) *City of Quartz. Los Angeles capitale du futur*, Paris : La Découverte.
- Dressayre, P. (1980) Suburbanisation et pouvoir local, *Revue française de science politique* 30 (3).
- Grafmeyer, Y. (1994) *Sociologie urbaine*, Paris : Nathan.
- Groux, G. & Lévy, C. (1993) *La possession ouvrière. Du taudis à la propriété, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris : Editions de l'Atelier.
- Kesselman, M. (1972) *Le consensus ambigu, étude sur le gouvernement local*, Paris : Cujas.
- Le Bart, C. (1993) *La rhétorique du maire entrepreneur*, Paris : Pédone.
- Marié, M. & Viard, J. (1988) *La campagne inventée*, Arles : Actes sud (1ère éd. 1978).
- Morin, E. (1967) *Commune en France : la métamorphose de Plodémet*, Paris : Fayard.
- Nevers J.-Y. (1992) Entre consensus et conflits. La configuration des compétitions aux élections municipales dans les communes rurales, *Revue française de sociologie*, XXXIII : 391-416.
- Oliver, J.-E. (2001) *Democracy in Suburbia* Princeton : Princeton University Press.

